

VILLE D'EPERNON

(Eure-et-Loir)
8, rue du Général Leclerc
BP 30041
28231 EPERNON cedex
Tél. 02.37.83.40.67

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 JANVIER 2017

GD/CJ n° 2017/ 06

Objet de la délibération :

Acquisition des parcelles
cadastrées
section AK n° 2 et 3

NOMBRE DE
CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 22

Pouvoirs : 05

Votants : 27

Date de la convocation :
10/01/2017

L'an deux mille dix-sept, le 16 janvier à 20h30, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise RAMOND, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Françoise RAMOND, Guy DAVID, Béatrice BONVIN, François BELHOMME, Danièle BOMMER, Jacques MATHIAU, Lydie QUAGLIARELLA, Jean-Paul MARCHAND, Martine GAUTIER, Simone BEULÉ, Paulette CASANOVA, Régine GUITARD, Philippe POISSONNIER, Chantal BREVIER, Claudine BROUSSEAU, Cendrine CHERGUI, Franck DUCOUTUMANY, Sébastien RITTNER, Robert STECK, Bruno ESTAMPE, Roland HAMARD, Eric ROYNEL

Absents Excusés :

Jean JOSEPH, Pouvoir F. RAMOND
Rosane BASSEZ, Pouvoir M. GAUTIER
Flavien BLANCHARD, Pouvoir B. BONVIN
Arnaud BEAUFORT, Pouvoir F. BELHOMME
Isabelle MARCHAND, Pouvoir B. ESTAMPE
Nathalie VAN CAPPEL

Absent :

Didier PHILIPPE

Secrétaire de séance : Lydie QUAGLIARELLA

Monsieur G. DAVID, Adjoint à l'urbanisme informe ses collègues que la commission urbanisme réunie le 20/12/2016 a émis un avis favorable à l'acquisition des parcelles de terrain cadastrées section AK n° 2 et AK n° 3, sises à la Prairie d'Epéron, (ilot sur la Drouette près des Prairiales), d'une superficie respective de 59 m² et 50 m².

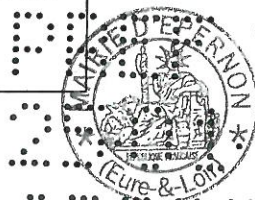
L'indivision BASTIDE, propriétaire est favorable à leur cession pour un montant de 500 €.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- se prononce favorablement à l'acquisition de ces deux parcelles
- confie sa rédaction à la SCP Muriel BORG et Céline BOZELLEC, notaires associés à Epéron, tous les frais étant pris en charge par la commune.
- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir.

Extrait Certifié exécutoire par le Maire à la
date du 25/01/2017
et publié le 30/01/2017

FAIT ET DELIBERE A Epéron, 16 janvier 2017



Le Maire,
F. RAMOND

ARRIVEE